



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 29/07/2020

Reçu en préfecture le 29/07/2020

Affiché le

ID : 033-243301264-20200729-2020_100-DE

SLOW

N°2020/100

**OBJET : OFFICE DE TOURISME DE MONTESQUIEU :
ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION D'EXPLOITATION
2020**

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 44

Nombre de Conseillers présents : 35

Nombre de Conseillers présents et représentés : 43

Quorum : 16

Date de convocation : 22 juillet 2020

Date d'affichage de la convocation au siège : 22 juillet 2020

**Le 28 juillet de l'année deux mille vingt
à 18h30**

à Martillac – Salle du Conseil

Le Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes de Montesquieu,
légalement convoqué, s'est réuni sous la
présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présent*	Excusé, procuration à	NOM Prénom	Présent*	Excusé, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	P		PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	E	Mme PREVOTEAU
TALABOT Martine	P		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	E	M. BARBAN
CLAIR Jean-Georges	P		MOUCLIER Jean-François	E	M. BARBAN
BALAYÉ Philippe	P		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BOURROUSSE Michèle	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
GACHET Christian	E	Mme BOURROUSSE	VIGUIER Marie	P	
MONGE Jean-Claude	P		POLSTER Monique	P	
SAUNIER Catherine	P		SIDAOUI Alain	P	
DURAND François	P		CHEVALIER Bernard	P	
LEMIRE Jean-André	P		SABY Nadia	P	
BOURRIER Sylviane	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
LAFFARGUE Alexandre	P		BÉTENCOURT Catherine	E	Mme BURTIN DAUZAN
MARTINEZ Corinne	P		BORDELAIS Jean-François	P	
SOUBELET Véronique	E	M. DUFRANC	FAURE Christian	A	
AULANIER Benoist	E	Mme PERPIGNAA GOULARD	GIRAUDEAU Isabelle	E	M. CLÉMENT

Le conseil communautaire nomme M. CHEVALIER, secrétaire de séance.
Le procès-verbal de la réunion du 13 juillet 2020 est adopté à l'unanimité.

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 29/07/2020

Reçu en préfecture le 29/07/2020

Affiché le

SLOW

ID : 033-243301264-20200729-2020_100-DE

N°2020/100

OBJET : OFFICE DE TOURISME DE MONTESQUIEU : ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION D'EXPLOITATION 2020

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2020-042 du 12 juin 2020 approuvant le budget primitif du budget principal pour 2019,

Vu la convention d'objectifs et de moyens entre la Communauté de communes et l'Office de Tourisme signée pour les années 2018/2020,

Considérant l'avis favorable du bureau,

EXPOSE

Suite à l'épisode de confinement lié à la crise sanitaire du COVID, les activités touristiques en France et sur la Communauté de Communes ont été mises à mal. La Collectivité entend soutenir cette filière si importante pour le territoire et continuera de déployer des actions concrètes via l'Office de Tourisme.

En effet, le développement des activités touristiques est une des principales compétences de la Communauté de Communes. Depuis 2005, la collectivité a fait le choix de créer un établissement public dédié à cette compétence : l'Office de Tourisme. L'établissement est financé à 90 % par la Communauté de Communes et ses membres directeurs sont nommés par le Conseil Communautaire.

La participation de la Communauté de Communes prend plusieurs aspects :

1. Une subvention d'exploitation annuelle de 144 213€
 - cette subvention est diminuée des frais de nettoyage des locaux payés en direct par la collectivité
2. Le reversement des recettes de la Taxe de séjour
 - les prévisions pour l'année budgétaire 2020 ont été revu à la baisse suite au confinement et à la fermeture de nombreux établissements.
 - Pour autant, la taxe de séjour est une recette en forte augmentation (+1 200 % en 2015 et 2019 soit +150 000€). L'Office de Tourisme continuera de bénéficier intégralement de cette dynamique.
3. La prise en charge par la Communauté de Communes de certains frais
 - Informatique, maintenance technique, locations, cotisation à l'association route des vins...

Le Conseil Communautaire à 42 voix pour et 1 non participation au vote (M. MOUCLIER) :

- Attribue à l'Office de Tourisme de Montesquieu une subvention annuelle de 144 213€ pour 2020,
- Autorise Monsieur le Président à mener toutes les actions nécessaires et utiles à l'exécution de cette délibération.

Fait à Martillac, le 28 juillet 2020

Le Président de la CCM
Bernard FATH

Document signé électroniquement

